



Démarche évaluative du CUCS de Fort de France Restitution des Ateliers - Propositions

Le Lundi 25 Octobre 2010, Ville de Fort de France



Note introductive

Dans la suite de l'Atelier Régional de Qualification collective sur l'évaluation des CUCS, le Centre de ressources Ville Caraïbe, a accompagné par un travail spécifique la Ville de Fort de France dans la mise en place d'une démarche évaluative.

Ce lancement de démarche a débuté par l'analyse de documents et par des entretiens. Les comptes rendus suivants sont la synthèse d'un travail collectif en Ateliers des acteurs de la cohésion sociale et territoriale de Fort de France, notamment les Services municipaux concernés, l'équipe du GIP, l'équipe du CUCS, du PDRU, des élus, les bailleurs sociaux, les opérateurs, le Délégué du Préfet,...

Ces Ateliers évaluatifs et surtout prospectifs de la Semaine du 18 octobre au 22 octobre ont notamment été animé par l'intervenant Frédéric TRECA, consultant mandaté par le Centre de ressources.

Ces comptes rendus sont la synthèse des Ateliers par « entrées thématique » suivantes :

- la Gestion Urbaine de Proximité,
- la Prévention de la Délinquance,
- la Réussite éducative,
- l'Insertion et accès à l'emploi,
- le Soutien aux Initiatives sociales et aux dynamiques territoriales,
- les Procédures

Ces Ateliers étaient organisés en 5 temps à partir des expériences et réalisations des participants dans le cadre du CUCS et de la politique de la ville sur Fort de France :

- Eléments de cadrage
- les éléments de constats (réalisations)
- les éléments d'approfondissements
- les éléments d'orientations
- les conditions de réussite

A la suite de ces Ateliers, des propositions ont été élaboré à partir du travail collectif et complémentaire entre :

Malik DURANTY (sociologue-chercheur), Mathieu PETIT (le Directeur du Centre de ressources), et le Consultant.

Elles sont reprise dans le Diaporama et portent notamment sur le Pilotage et l'organisation, la contractualisation, les méthodes de travail à mettre en place progressivement en prenant en compte les prochaines échéances (la programmation 2011, les avenants annuels et la nouvelle contractualisation annoncée pour 2014)

Sommaire

Compte rendu Atelier GUP	4
Compte rendu Atelier « Prévention de la délinquance »	8
Compte rendu Atelier Insertion :	12
Compte rendu Atelier Initiatives sociales et dynamiques territoriales	15
Compte rendu Atelier Réussite éducative	20
Compte rendu Atelier Procédures	24

Compte rendu Atelier GUP

Les éléments de cadrage

La qualité de la Gestion : une marque de « respect » pour les gens

La GUP c'est :

- La qualité de la gestion de l'espace de vie
- La qualité de la vie au quotidien

Deux difficultés :

- Reconnaître les dysfonctionnements
- Comprendre les dysfonctionnements

Une solution :

la rencontre entre gestionnaires, usagers, représentant des usagers (élus...)

Un objectif :

Organiser durablement la gestion sur le territoire..

Les orientations du CUCS de Fort de France

- La GUP fait partie des priorités affichées dans le projet CUCS
- La création d'une Régie de quartier

Les autres dispositifs ou politiques (droit commun) concourant au même objectif

- Diagnostic en marchant réalisé sur Dillon
- RHI en lien avec la Rénovation Urbaine
- Les services concernés (environnement, cadre de vie, JVA,...propreté CACEM)

Les actions réalisées dans le cadre du CUCS

- La Régie de quartier
- Actions nombreuses cadre de vie, environnement,...
- Aucune convention GUP n'a été signée

Premiers éléments d'évaluation

Au préalable, dans la mesure où aucune convention n'a été signée, le débat a porté sur les conditions de gestion « courantes » dans les quartiers.

- La perception des bailleurs :
« on a oublié l'humain dans la gestion, par exemple les jeunes... »
« on se repose sur la bailleur pour la gestion »
« même avec convention on a pas de réponse sur d'autres Communes »
« nous n'avons pas le bon niveau d'interlocuteur des services de la ville »

- Constats partagés :
Un défaut d'organisation de la gestion locale ;
La gestion comprend le rapports aux habitants et particulièrement aux jeunes..

- La régie de quartier :
 - Accompagnement dans la mutation physique et humaine (curatif et préventif)
 - Prise en compte du sentiment d'insécurité et son traitement en proximité
 - Question relative aux micro-quartiers dans la nécessité d'un traitement spécifique
 - Question de l'approche locale pour territoire à quelle échelle et par quelle priorité ?
 - Nécessité de la professionnalisation et spécification des acteurs du réseau
 - Question relative à l'organisation municipale et ses dispositifs autonomes
- La convention :

Les éléments de constats présentés ne font pas référence à Fort de France mais à d'autres territoires sur lesquels des conventions ont été signées pour « profiter » de l'expérience

Des conventions ont été signées après un travail préparatoire mais aucune rencontre de pilotage n'a suivi.

En l'état la convention n'a rien apporté de plus.

- La réactualisation des besoins et des enjeux : ce que les actions ont révélé des besoins, des enjeux...:
 - La question des regroupements de jeunes dans l'espace public, qui dans certain cas peuvent remettre en cause la cohésion sur un quartier
- La nécessité de faire une information collective des objectifs de la GUP

Les orientations pour l'avenir :

- **Une nécessité partagée : conduire la gestion sur chaque territoire « prioritaire »**, c'est à dire de piloter le travail collectif local ville/bailleurs/habitants/partenaires locaux.
Il est donc nécessaire d'identifier qui sera le pilote de la GUP sur chacun des quartiers

- **Revoir les territoires prioritaires de gestion**
Un accord pour ré interroger les quartiers sur lesquels il y a nécessité de conduire une GUP et ne pas rester sur les 14 quartiers de la géographie prioritaire Etat,

5 critères ont été identifiés qui devront être travaillés ; ils peuvent se superposer :

- **Sites en rénovation urbaine** : dans lesquels il y a (eu ?) des opérations d'envergure de construction, réhabilitation ; ils peuvent concerner des territoires de taille très différentes..)
- **Quartiers prioritaires à identité collective** forte qui être un point d'appui pour la participation et les initiatives citoyennes
- **Zone d'abandon** : qui rassemble un ou plusieurs critères :
 - intervention publique très faible (équipements, services de proximité,...)
 - éloignement physique
- **Territoires « problématiques »** : dysfonctionnements sociaux forts : délinquances, pauvreté...
- **Territoires d'enjeu ou en « redressement » mais à image négative**

- **Organiser le pilotage de la gestion** autour des deux modèles identifiés, pilotage régie et pilotage ville (service ville et/ou CUCS)
- Il est proposé de mettre en place **une démarche progressive** qui peut « assurer » les méthodes et les nouvelles organisations.

Les points d'approfondissement :

- Expertiser le « **modèle** » régie sur la base des actions conduites par l'ASEFF depuis trois ans, et notamment
 - Sur la compatibilité des fonctions :
 - animation locale,
 - prestataire de services entretien d'une part et études préalables d'autre part
 - insertion des publics du quartier
 - Sur les conditions d'exercices d'une délégation de mission d'animation inter partenariale dans un cadre associatif
 - comités de pilotage,
 - conventions
 - Sur l'opportunité d'étendre l'action de la régie sur plusieurs territoires
- **Les conditions de mobilisation des services de la ville**, concernés :
 - par la gestion, l'entretien
 - par l'animation locale
- **Les outils de pilotage de la gestion**
 - Méthodes de travail, qui permettent
 - la réactivité des « bonnes réponses »
 - l'implication des habitants
 - l'implication des services ville au bon niveau selon les questions
 - l'implication des élus
 - Tableaux de bord de gestion

Compte rendu Atelier « Prévention de la délinquance »

Les éléments de cadrage

- Les formes de prévention, primaire, secondaire, prévention à visée dissuasive et régulatrice, prévention de la récidive
- Evolution sur 30 ans, la fonction « régaliennne » de sécurité est progressivement partagée
- Loi de Mars 2007, le maire est « pivot » anime, et coordonne la mise en œuvre de la Prévention de la délinquance et la contractualisation CLS, CLSPD (LOOSI 1)
- Plan National de Prévention de la Délinquance et de sécurité 2010 : *vers moins de formalisme, les contrats locaux de sécurité devenus obsolètes, vers des stratégies territoriales opérationnelles.*

Les orientations du CUCS de Fort de France

- **Une thématique civisme, citoyenneté, lien social, médiation**
 - L'accès aux droits
 - Soutien à la parentalité,
 - médiation sociale
 - Prévention de la récidive et sortants de prisons
 - Création d'un observatoire local de la tranquillité publique
 - Elaboration d'un contrat local de sécurité « nouvelle génération » et animation d'un CLSPD opérationnel

Les autres dispositifs ou politiques (droit commun) concourant au même objectif

- Contrat Local de Sécurité et Conseil local de Prévention de la Délinquance
- Antenne de droit et justice
- Mise en place d'un Observatoire social urbain et de la tranquillité
- Mise en place d'actions sur la Prévention situationnelle, éclairage, vidéo protection, rondes de police municipale,...
- Expérimentation limitée dans la durée de « Cellules de Veille Quartier » exemple de l'Evêché, Martin Luther King...
- Existence d'un Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance et d'un Observatoire de la Tranquillité (CACEM)
- Une territorialisation en cours des Agents de Développement Territorial du Service Jeunesse et Vie Associative et des responsables d'établissements.
- Expérimentation d'un Comité de Pilotage « Quartier » sur Sainte Thérèse, Canal Alaric...

Les actions réalisées dans le cadre du CUCS

- Des actions de médiation sociale diverses et nombreuses
- Des actions de prévention et de lutte contre les addictions
Exemple de l'ADSM
- Des actions de promotion de la citoyenneté
- Des soutiens aux actions et fonctionnement sur la problématique « Errance »
Par exemple : hébergement, restauration, insertion par l'ACISE, ADSM
- Des actions de soutien à la Parentalité : AADPAS, USC Citron, Caisse des Ecoles, COGESSEC,...
- Des actions d'accompagnement social en direction des jeunes les plus en difficulté et de prévention de la récidive (sortants de prison...)

Premiers éléments de constats et d'évaluation

- Effectivité du soutien à différentes actions de médiation sociale et importance de leur financement, une territorialisation existante sur les quartiers avec les AMIQ
- Effectivité du soutien à la parentalité mais manque d'approche globale
- Effectivité du soutien aux actions de prévention et de lutte contre les addictions mais manque d'approche globale
- Un manque de diagnostic « partagé » (besoins, priorisations ...) et de coordination entre l'équipe du Contrat Local de Sécurité, le CUCS, les services municipaux et les autres partenaires (Police nationale, les éducateurs spécialisés du Conseil général, ...)
- Un manque de Pilotage du CLS depuis 2008
- Une territorialisation trop limitée en matière de prévention de la Délinquance : expérimentation sur les Terres Sainville : Plan d'actions, Proxénétisme, Charte de lutte contre les nuisances signée par les tenanciers de bars, correspondants de nuits. Quid des autres quartiers ?
- Un manque de coordination entre les établissements scolaires, les services municipaux et le CUCS sur la violence à l'intérieur et aux abords.
- Inexistence d'une Politique Jeunesse intégrée
- Inexistence d'une Politique Educative globale
- Un manque de connaissance sur les problématiques spécifiques des Jeunes et d'espaces de réflexion collective
- Identification d'un manque d'agents d'animation territoriale en lien avec les jeunes les plus éloignés des Institutions

Les orientations pour l'avenir :

- **Engager un travail commun ville / éducation nationale sur :**
 - La mise en place de médiation au sein des établissements scolaires et à leurs abords
 - La gestion de crise et la relation à l'environnement et au quartier
- **Engager un travail territorialisé de « Veille »** et alimenté par les travaux de l'Observatoire et des remontées de terrain
- **Engager un travail sur les dynamiques locales et l'implication des habitants et « personnes ressources »** en tant qu'acteur de régulation locale
- **Engager un travail collectif sur l'occupation de l'espace public par les jeunes** qui associe :
 - La ville (prévention/sécurité, JVA)
 - Les médiateurs
 - Les partenaires sécurité/justice

Les points d'approfondissement :

- **Engager un travail sur « la radicalisation » d'une partie de la jeunesse.**
 - Enquête auprès des jeunes sur leurs ressorts profonds : la violence vis à vis de l'institution, sentiment d'injustice par rapport aux institutions, frustrations, appartenance identitaire, rapport aux quartiers...
 - Consolidation des études existantes sur la jeunesse
- **Tirer les enseignements de l'ensemble des actions de médiation** sur l'espace public financées par le CUCS, le CLS et la ville : AMIQ, AMU, Médiadom, Main Tendue, Pierre Alier, AMI (correspondants de nuit), ALS, ADAFAE (adultes-relais), EMERI (errance), EMUC (crise), informel (les Grands Frères), Conseil Général....
Les méthodes d'intervention :
 - Orientation
 - Travail avec les acteurs chargés du suivi individuels : passation de relais
 - Mode de réactivité face aux évènements : crise, violence...
 - Modalités d'intervention dans des événements « à risque » : carnaval, fêtes de quartiers, concerts...
 - Relation avec les services en charge de la sécurité
- **Engager un travail sur la prostitution précoce en milieu scolaire urbain**
- **Engager un Travail sur l'accompagnement des personnes en situation de prostitution et des filières**
- **Consolider le travail de prévention de nuit** à partir de l'expérience des Terres Sainville

- **Engager des actions de prévention « ciblée » sur les addictions**, sur l'accompagnement spécifique et différenciée en fonction des situations et sur les risques de décrochage sociale.
- **Tirer les enseignements de la démarche de coordination de Ste Thérèse (COPIL vie de quartier)**
- **Tirer les enseignements de la gestion de la crise de février 2009** à partir des travaux des services de la ville et du centre de ressources.

Les conditions de mise en œuvre

- Mise en place d'un espace de coordination des services municipaux, du CLS, du CUCS et des autres partenaires externes à la Ville pour élaborer une **stratégie territoriale opérationnelle de Sécurité et de prévention de la délinquance** qui soit en permanence réactualisée
- **Dans les situations de crise :**
Organisation de la régulation par la mise en relation entre la mise en relation entre formel et informel: relais, logistique (nature ou financements) : sono, collations, déplacements...
- Dans le fonctionnement ordinaire en proximité : garantir **la réactivité des agents** sur le terrain et la bonne coopération des agents de terrain

Compte rendu Atelier Insertion :

Les éléments de cadrage

- L'insertion recouvre l'accompagnement aux parcours de vie et l'accompagnement vers l'emploi ; les deux étant indissociables, surtout pour les publics en fragilité.
- Les questions évaluatives :
 - Comment les actions s'inscrivent dans le parcours de la personne ?
 - parcours de vie / parcours vers l'emploi
 - Y a-t-il une spécificité des actions financées par le CUCS en matière d'insertion ?
 - Quelle plus value par rapport aux autres dispositifs d'insertion ?

Les orientations du CUCS de Fort de France

- Etablir une adéquation entre les objectifs du CUCS et ceux du Service Public de l'Emploi Local (SPEL Centre)
- Renforcer la dynamique d'insertion par l'activité économique,
- Soutenir et encourager les initiatives en matière d'économie solidaire
- Développer des projets, des initiatives en matière de développement économique, d'emplois ancrés sur les quartiers.
- **Optimisation des dispositifs existants pour un meilleur service aux publics**
Publics cibles, employabilité, professionnalisation
- **Des actions, des outils et des lieux favorisant l'émergence d'initiatives locales et la création d'activité**
- Service Amorçage de Projets, création de services de proximité dans les quartiers
- microcrédit
- Intervention et coordination avec l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative économique), pour mieux financer l'amorçage de projets
Dispositif d'accompagnement de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics

Les autres dispositifs ou politiques (droit commun) concourant au même objectif

- **L'accueil et l'orientation**
Les principaux lieux d'accueil et d'orientation sont :
 - La mission locale pour les 16/25 ans

- Le PLIE CACEM après 25 ans (*en cours de construction*)
- D'autres acteurs assurent aussi cette fonction :
 - Les associations d'insertion sur les quartiers
 - La commune de Fort-de-France (cabinet)
- **L'accompagnement** est assuré par les associations et la commune pour les jeunes qui se sont adressés à elle.

Les actions réalisées dans le cadre du CUCS

- **De nombreux opérateurs** : CAID, ASEFF, Chantier de Trénelles, COGESSEC, ADSM, ACISE...
L'expérimentation du Service Amorçage des Projets (SAP)
- **Différents types d'intervention** : **Remobilisation** vers l'emploi, orientation, formation, accompagnement social et financier, chantier d'insertion, ...
- **Les publics concernés** :
 - **Des publics « spécifiques » et prises en charges spécifiques**
Femmes en situation immigrée, sortants de prison, personnes en situation d'addictions, jeunes les plus éloignés des institutions...

Premiers éléments d'évaluation

Préalable : les actions d'insertion n'impliquent pas nécessairement l'« emploi » d'insertion

- **Constats**
 - Fonctionnement par appel d'offre sans orientation sur les publics ciblés
 - Interrogation sur la pertinence de l'appel à projet pour les actions d'insertion
 - Les actions financées par le CUCS touchent des publics spécifiques. Sans ces financements elles ne pourraient exister : accompagnement de femmes immigrées...
 - Interrogation sur la pertinence des actions en fonction des différents profils
 - Il y a une confusion entre intégration et insertion
 - Volonté collective de mettre en place une clause d'insertion (ANRU) différée pour des difficultés conjoncturelles

Les orientations pour l'avenir :

- Le CUCS « laboratoire » de l'insertion pour les publics les plus fragiles avec objectif de réintégration dans le droit commun : Plie CACEM
- Elaborer des documents de bilans adaptés à l'insertion :
 - Publics
 - Objectifs poursuivis en terme de parcours
 - Complémentarité
 - Compte rendu des évaluations des acquis réalisés avec les publics
- Engager un travail collectif sur l'évaluation et sur les orientations annuelles dans le cadre de séminaires de travail
- Prévoir des temps de formation collective ouverts à l'ensemble des partenaires sur les questions d'enjeux

Les points d'approfondissement :

- Identification plus précise des procédures et des outils
- L'état des dispositifs d'accueil et l'orientation des publics en insertion à l'échelle de la ville et des quartiers
- Approfondir la connaissance des différents publics pour définir les types de prise en charges adaptées dans le cadre de parcours
- Bien identifier et mobiliser l'ensemble des dispositifs et financements complémentaires existants : CAF, CRESS, CCAS, CDC, la Région, l'ARS, la DTEFP, FSE, ...
- Les publics jeunes qui n'intègrent pas la mission locale : qui sont-ils ? combien sont-ils ? Comment engager une démarche d'insertion ?

Conditions de réalisation :

- L'accompagnement des associations : plate forme d'accompagnement
- L'importance de prévoir un contrôle des associations
- Assurer un lien permanent avec les opérateurs qui devrait éviter le contrôle voir l'audit financier

Compte rendu Atelier Initiatives sociales et dynamiques territoriales

Les éléments de cadrage

Un élément de contexte :

Deux tendances contradictoires :

- municipalisation importante de la vie sociale
- une volonté de plus de participation

Les questions évaluatives :

- Qu'est ce que la politique de la ville peut apporter comme plus value par rapport à l'action municipale pour faire levier sur les enjeux de dynamique social locale ?
- Les actions correspondent aux besoins des territoires et des personnes ?

Autres questions identifiées :

- Quelles sont les problématiques des territoires ? Particulières ? Comment on les qualifie, caractérise ? Quelles priorités ?
- Est-ce que les associations répondent à ses enjeux ?
- Comment cette question de la territorialisation s'anime localement en lien avec la Ville (Action en cours) ?

Les orientations du CUCS de Fort-de-France

- Soutien aux initiatives sociales et urbaines
- Mise en place du FPH (Fond de Participation des Habitants)
- S'appuyer sur la politique culturelle et sportive de la Ville

Les actions réalisées dans le cadre du CUCS

- **Le financement d'Actions CUCS :**
 - Point service aux particuliers
 - S.A.P Service Amorçage de Projets
 - Prestations d'associations aux habitants
 - USC Citron
 - MEDIADOM : actions spécifiques : PEDIBUS, Nettoyage de sites, Cap Terre Sainville
 - VIRGUL : lien intergénérationnel, intercommunautaire
 - CAID

...

Des opérateurs nombreux sur ce champ

- **Les actions :**
 - Des soutiens aux dynamiques socioculturelles et citoyennes variées
 - Dynamiques en lien avec les événements culturels, les festivités, manifestations populaires
 - Les fêtes de quartier : la Ville met des moyens mais n'est pas maître d'ouvrage : Dillon, Volga Plage, Terre Sainville, ...
- **L'animation locale assurée par les chefs de projet « politique de la ville » a été abandonnée**
- **Les Actions qui répondent aux dynamiques locales**
 - *qui favorisent l'intégration*
 - *qui accompagnent des personnes en situation de « handicap »*
 - *L'aide à la personne*
 - *Point Service aux Particuliers*
 - *D'éducation populaire*
 - *qui proposent des activités culturelles*
 - *les clubs sportifs*
 - *à caractère socio-éducatif*

Les autres dispositifs ou politiques (droit commun) concourant au même objectif

La ville :

- **La démocratie participative :**
 - 5 circonscriptions à FDF en démocratie participative
 - Existence de 2 Conseils de quartiers Dillon Sainte Thérèse/ Texaco, Bò Kannal, Rive droite
 - L'expérimentation Sainte Thérèse COPIL vie de quartier
 - Forums urbains
- **L'accompagnement des dynamiques informelles :** organisation de manifestations multi dimensions
- **JVA : 26 agents territoriaux, avec les 3 Agents de Développement territorial et les responsables d'équipements de quartier**
Logique de réponses/ accompagnement
Un certain dynamisme de la vie associative à relativiser. Existence d'Association professionnelle et de petites associations. Estimation à moins de 2000 associations à Fort de France et appréciation d'une certaine diminution d'activité.

- **Les équipements de quartier et les 10 maisons de quartiers, les Cybers Bases,...**
- COPIL « quartier » : Expérimentation sur Sainte Thérèse à partir de l'informel.

Autres partenaires publics :

- Associations de locataires
- Autres Opérations : Voisins/Voisines
- Les soutiens aux services de proximité, les acteurs économiques
- Les boutiques de quartiers

Premiers éléments d'évaluation

Des constats préalables :

- Il n'y a pas d'objectifs précis, de critères, d'indicateurs, on ne fait pas la différence entre objectifs et enjeux à la lecture des dossiers.
- *« on s'est déchargé sur le CUCS pour répondre aux enjeux de dynamiques locales en enlevant une partie des moyens de la ville alors même que ces missions étaient déjà remplies »*

Les constats et les points de questionnement

- *« Le Public est complètement dépendant des services municipaux/majorité des demandes sont des attentes sur des champs où devraient être autonomes.
Comment rendre les usagers : acteurs de leur projet ?*
- *« En termes d'accompagnement social : le social n'est pas une prestation. La Ville ne doit pas répondre à tout !*
- *L'action collective favorise t'elle ou non la prise d'autonomie ?*
- *Importance de construire à partir du terrain*
- *Il existe trop de messages différents/ le Politique reçoit des fois différemment les messages du terrain par rapport aux professionnels*
- *La question du clientélisme : Importance de rapprocher le discours/ la Posture du Politique et du technicien/ Qui est garant dans l'informel des enjeux existants : jeunes, communautés ?*
- *La ville peut s'appuyer sur l'informel pour remettre en place de la dynamique collective*

- *L'évolution du clivage politique en Martinique et les effets sur la question des dynamiques et vie associatives dans les quartiers. »*
- Volonté de la Ville de mettre en place des Conseils de quartiers par circonscription : le FIPH devait y être dédiée.

Les orientations pour l'avenir :

- Réaffirmer les objectifs de financement des actions :
 - rendre les gens « acteurs »
 - agir sur les ségrégations urbaines et sociales
- Mettre en cohérence les actions financées par le CUCS avec les actions municipales
- Accompagner les associations pour que leurs actions soient mieux adaptées aux besoins
- S'appuyer sur un « maillage » de personnes ressources et sur les habitants eux mêmes
- Définir collectivement sur chaque quartier les priorités et modes d'intervention souhaitables

Les points d'approfondissement :

- **L'identification de la problématique (enjeux) de chaque quartier :** l'histoire, l'identité, les dynamiques, la réalité de l'action publique, les logiques de développement...
- La recherche des critères d'éligibilité et d'indicateurs qui garantissent la prise en compte des besoins locaux (*ex : lien social, participation*).
- La recherche de nouveaux modes d'actions locales
- Tirer les enseignements de l'expérience de Sainte Thérèse : pilotage, place de l' élu, l'émergence des besoins, modes d'intervention...
- Approfondir sur la territorialisation de la politique culturelle et sportive

Compte rendu Atelier Réussite éducative :

Les éléments de cadrage :

Le PRE est une démarche spécifique qui a pour objectifs :

1. D'identifier des publics prioritaires qui demandent un accompagnement éducatif et social à partir d'un diagnostic de territoire : les difficultés et l'offre éducative et sociale (ville, éducation nationale, CG, associations)
2. De proposer et d'accompagner des parcours à ces publics qui mobilisent différentes interventions : éducatives, sociales, santé, loisirs...

Par ailleurs d'autres actions collectives ou individuelles visant ces publics peuvent être financées dans le cadre du CUCS

Le PRE peut faire levier sur la ville dans la mesure où il doit identifier les publics prioritaires et l'offre, il permet la mesure des besoins et la meilleure mobilisation des moyens sur les publics.

Les orientations du CUCS de Fort de France

Mettre en place un « véritable Projet Educatif Global » prenant en compte tous les temps de la vie de l'enfant et de l'élève sur le territoire

Axe Réussite éducative
Mise en place d'un PRE

- Aide à la parentalité avec des actions de nature à favoriser et/ou à renforcer les relations entre parents – enfants – enseignants et association
- localement impliquées, pour faciliter éventuellement la coproduction de projets
Soutien scolaire, accompagnement à la scolarité
- Action à destination des personnes encadrant les activités sportives et socioculturelles
- Lutte contre l'illettrisme et Veille éducative
- Formations linguistiques et alphabétisation
- Actions contribuant à la lutte contre l'absentéisme scolaire

Soutien aux établissements les plus en difficultés, rénovation, aménagement de lieux dédiés

Prise en compte du sport et de la culture comme levier d'éducation et épanouissement

Les autres dispositifs ou politiques (droit commun) concourant au même objectif

Education nationale :

Le PPRE :

- Les objectifs : aide personnalisée
- Les méthodes :
 - accompagnement pendant le temps à scolaire (équipe éducative) et à domicile si nécessaire réalisé par des associations rémunérées
- Le public ciblé : Elèves en grande difficulté
 - o Repérage 11 ans à 18 ans
 - o 3 entrées :
 - Résultats scolaires
 - Comportement
 - Assiduité

10% de la population scolaire du 2^{ème} degré (collèges/lycées) soit 1300 élèves ont été considérés comme nécessitant un accompagnement, 700 pourraient être pris en charge dans par le PPRE, Il reste 500 élèves non pris en charge.

Les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire de l'Education nationale :

L'accompagnement éducatif, les Internats d'Excellence, SEGPA, Mission Générale d'Insertion, les Cellules de Veille, Commission d'assiduité,...

Le Rectorat a bien compétence sur le scolaire et appelle aux partenariats élargis sur l'accompagnement social.

Les dispositifs autres : le CLAS, L'école ouverte, le CEL, OVV, etc....

Les actions réalisées dans le cadre du PRE (opérateurs)

Soutien scolaire – Illettrisme - éducation par le sport et la culture Parentalité

Opérateurs

- **Coup de pouce Clé**
- **ASEFF**
- **VIRGUL**
- **Caisse des écoles** : la mise en place de Classes passerelles sur deux quartiers (De briand/Dillon) : 30 enfants par action
- **COGESSEC**
- **Joujoutek**
- **USC Citron**
- **Visual Impact**
- **AADPAS**
- **Clubs de sports**

...

Types d'action

- **Soutien à la Parentalité** exemple SOS Parents AADPAS
- **Soutien à la scolarité** exemple ADAFAE, Visual Impact
- **Actions « sportives » ayant un objectif éducatif** exemple USC Citron, Intrépide,...
- **Actions éducatives par la Culture**, exemple Virgul'
- **Actions de soutien de lutte contre l'illettrisme**, exemple Club Coup de Pouce Clé

Premiers éléments d'évaluation

- **Les actions financées par le CUCS ne relèvent pas du PRE**
 - Un travail de repérage avait été engagé qui n'a pas été poursuivi
 - Les actions programmées relèvent de l'accompagnement individuel
 - Le risque : perdre les financements
- **Les premiers acquis des actions concernées :**
 - Il existe de nombreuses actions parcellaires non coordonnées
 - L'importance des complémentarités entre dispositifs externes : le PRE peut parfois permettre des accompagnements véritablement individualisés/ d'aller plus loin que ce que permet l'Education nationale
 - L'accompagnement fait par l'enseignant de l'élève peut s'avérer contre productif...
 - Le repérage du décrochage fait par les enseignants gagne à être élargi (Assistante sociale...) pour mieux comprendre les causes et construire des réponses plus appropriées
 - La qualité du rapport avec les directeurs est essentielle pour engager un travail d'expérimentation (Terres Sainville)
 - Les actions culturelles collectives proposées à l'école peuvent être un support au repérage et de la mise en place d'un accompagnement (Virgul')
- **L'importance du nombre d'enfants concernés :**

Le nombre d'enfant rencontrant des difficultés ou des situations de risque est très important .1300 pour le second degré repérés par l'EN auxquels doivent être ajoutés ceux du 1^{er} degré, non comptabilisés.

Ces chiffres montrent d'une part la nécessité de caractériser les situations pour envisager les différents types de prise en charge appropriées et d'autre part l'importance présumée de l'enjeu.

Les actions financées par le PRE ne sont pas à la hauteur des besoins déjà identifiés (cf classes passerelles/Caisses des Ecoles)

Les orientations pour l'avenir :

- Proposer de faire du **décrochage scolaire une priorité et bâtir un plan d'actions**

- **Vérifier l'opportunité de mobiliser un véritable PRE sur FDF** ou proposer les adaptations du dispositif notamment en fonction des spécificités foyalaises:
 - du nombre d'enfants concernés
 - des moyens disponibles
 - des modes d'interventions possibles
- Poursuivre l'élaboration du **Projet Educatif de Ville (PEL)**

Les points d'approfondissement :

- **Engager un travail collectif urgent sur le décrochage** : les publics prioritaires et les types de prise en charges souhaitables:
 - En consolidant les diagnostics existants
 - En croisant les données
- **Effectuer le repérage de tous les opérateurs pouvant faire de l'accompagnement au regard des besoins identifiés**
- **Approfondir l'évaluation des actions passées pour identifier les actions reproductibles et réaliser des indicateurs**
 - Publics
 - Méthodes
 - Coûts

Compte rendu Atelier Procédures :

Les éléments de cadrage :

Questions évaluatives : En quoi la procédure correspond t'elle aux objectifs du CUCS ?

- L'adaptation permanente des réponses aux besoins du territoire
- Le travail collectif sur les quartiers prioritaires (coproduction)
- L'innovation

La Procédure est t'elle aidante ou est elle un frein ?

Les orientations du CUCS de Fort de France

« Sortir d'une logique de guichet pour aller vers une logique de projet »

Premiers éléments d'évaluation

Préalables

- **En 2007, la procédure du CUCS**
Avant 2007, les associations présentaient des projets sans procédures d'appel à projet clairement définies.
- Etude de dossiers : vérification des projets avec les autres partenaires
- Lancement d'un appel à projet à partir des orientations du CUCS 2007
- Rencontre avec les opérateurs pour présentation du CUCS et procédure de réponse à appel à projet
- **En 2008 : Procédure de Bilan/ Rencontre entre les opérateurs et l'équipe GIP-CUCS/ Echanges et réorientation**
- Pas de travail d'analyse partagé des Bilans avant relance des Appels à Projets
- Les financements retard de versement, non prise en compte des Bilans comme prévu dans la procédure cadre
- Exemple de déroulement empirique de la procédure
 - Novembre 2008 : lancement appel à projet pour un mois
 - Janvier 2009 : Recueil de dossier (Brouette)
 - Répartition géographique des chefs de projets/ thématique
- **Procédure 2009- 2010 : un tout venant...**
- Ecartement des dossiers n'ayant pas de justificatifs

- Vérification des procédures légales de l'Association soit en règle
- Vérification de la correspondance du projet au territoire
- Vérification de l'effectivité des compétences nécessaires pour la réalisation du projet déposé
- Démarche d'investigation auprès des autres partenaires signalés dans le projet

Comparaison Contrat de Ville/ Contrat Urbain de Cohésion Sociale

- Existence d'une plus grande souplesse dans le cadre du contrat de ville
- En terme de proximité, il y avait moins de procédures, une validation des engagements du Contrat de ville par le Conseil municipal alors que dans le CUCS il n'existe plus de validation permettant l'implication des élus. Il ne s'est mis en place qu'un Comité d'Engagement
- CUCS possède une procédure par la méthode de Cahier des Charges :
 - pour réponse aux critères de quartier,
 - entrée par axe thématique
 - prise en compte d'un public cible

Eléments du débat :

« Les élus ont perdu de leur crédibilité à cause du financement qui est passé des services municipaux au CUCS ! Nouveau guichet ! »

- « Impossibilité pour l'équipe chefs de projets d'être à la fois sur le terrain et instruire : Gestion parallèle »
- Rationalisation de l'action des associations par de la mutualisation/ des orientations !
- Pose la question du Pilotage
- Les associations utilisent de l'argent public plutôt que co productrice d'action publique :

Comment rendre les associations coproductrice d'action publique ?

En termes de procédure :

- Décision relative à l'appel à projet : comment ? Sur quels objectifs ? Quels critères ?
- Simplification et rapidité de l'effectivité du financement
- Identification précise des besoins et des opérateurs
- Identifier d'une personne ressource sur les appels à projet
- Identification d'un besoin spécifique et dispositif de financement de la réponse (distinction entre la réponse de régulation et celle de traitement)
- Comment distinguer les petites associations et les grandes associations

En termes d'Orientations et pour les points de leviers

- Comment faire du CUCS un espace de diagnostic partagé et d'élaboration d'une logique de priorisation ?
- Travail de pertinence sur les réponses/ territoires/ publics : priorisation
- Intervention du CUCS comme partenaire,
- Donner du sens aux actions lorsqu'elles répondent aux difficultés identifiées sur le terrain
- Passer d'une logique de demandes et non pas d'offres
- Traiter de la problématique du rapport élus/associations/quartiers : redéfinit au sein du CUCS

En termes d'une méthode d'organisation participative à échelle effective :

- Le CUCS peut devenir un espace partagé de diagnostic territorial et de choix des modes d'intervention
- La « Veille » permettrait ainsi d'alimenter cet espace
- Objectivisation des réalités, des situations permettant de faire des choix rationnels sur les priorités et les moyens d'intervention

Les propositions :

- **Refonder la procédure sur la base :**
 - De la suppression de l'appel à projet
 - D'un agrément administratif et financier préalable à tout dépôt de dossier
 - D'un travail collectif sur l'évaluation et les orientations avec les opérateurs
 - D'une validation politique officielle
- **Les étapes d'une nouvelle procédure :**
 - 1. Agrément**

Donné par la ville préalablement à une demande subvention

 - a. Fonctionnement associatif
 - b. Viabilité financière

Un temps de travail collectif entre les services de la ville et du CUCS permet d'identifier les associations qui nécessitent un contrôle, dans ce cas elles reçoivent un agrément provisoire
 - 2. Evaluation collective des actions** sur les quartiers
 - 3. Comité de pilotage interinstitutionnel :**

Pré Cadrage budgétaire dépenses et recettes
 - 4. Elaboration collective des orientations**
 - a. Sur les quartiers : que doit on faire ? qui fait quoi ?
 - b. Par thématiques dans le cadre de séminaires « évaluations orientation : les publics, les modes d'intervention
 - 5. Elaboration des projets avec l'accompagnement des chefs de projets quartier et référents thématiques**
 - 6. Instruction interinstitutionnelle**

7. Passage en conseil municipal

8. Notifications

- **Programmation relative à la proposition de procédure**

Conditions de mise en œuvre :

- **Une bonne connaissance des opérateurs pouvant répondre aux difficultés**
- **La formalisation et la diffusion des documents préparatoires :**
 - Connaissance des territoires,
 - présentation des opérateurs,
 - Evaluation...
- **Organiser la communication sur les changements d'orientations**
Les associations sont coproductrices